

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXÉCUTIF
Quatorzième session ordinaire
26- 30 Janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/463 (XIV)

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE DIALOGUE
AFRIQUE – UNION EUROPEENNE



Troïka ministérielle Afrique-UE, Addis Abeba (20-21 novembre 2008)

Rapport intérimaire commun sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-UE et de son premier Plan d'action (2008-2010)

(Final)

I. Mise en oeuvre de la Stratégie conjointe

1. La Stratégie conjointe adoptée lors du Sommet de Lisbonne en décembre 2007 traduit, avant tout, la forte détermination des dirigeants européens et africains à élever leurs relations au niveau d'un Partenariat stratégique. À Lisbonne, les Chefs d'État et de gouvernement ont également adopté un premier Plan d'action (2008-2010) composé de huit partenariats thématiques pour s'assurer que ce projet à long terme produira rapidement des résultats. Une année après Lisbonne, d'importants progrès ont été accomplis dans la réalisation des engagements opérationnels contenus dans le Plan d'action, accompagnés d'importantes mesures prises pour atteindre les objectifs politiques élargis du partenariat stratégique.
 - a. « **Au-delà du développement** » : L'Afrique occupe une place de choix dans le programme de politique étrangère de l'UE, car le dialogue dépasse de plus en plus le cadre des questions traditionnelles liées au développement, des institutions et des responsables. L'Afrique ne voit plus ses relations avec l'Europe sous l'angle des traditionnelles relations donateur-bénéficiaire, mais plutôt comme celles d'un partenaire avec lequel on peut relever efficacement les défis mondiaux. L'intensification des contacts de haut niveau, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité, comme le démontre les réunions de la Troïka de la Commission politique et de sécurité de l'UE (PSC) et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS) en septembre, et celle des Ministres de la Défense Afrique-UE en novembre 2008, souligne cet intérêt grandissant. Toutefois, il reste encore davantage à faire pour mobiliser l'engagement politique et les ressources financières auprès des parties prenantes hors de la communauté de développement.
 - b. « **Au-delà de l'Afrique-UE** » : Même si l'Afrique et l'UE intensifient leur coopération et leurs discussions sur les problèmes mondiaux tels que la paix et la sécurité, ou le changement climatique, l'énergie et la sécurité alimentaire, l'essentiel des discussions se limite souvent à l'Afrique – l'impact du changement climatique *sur l'Afrique*, l'énergie et la sécurité alimentaire *en Afrique*, etc. Les deux parties doivent œuvrer davantage pour renforcer la coopération au sein des Nations Unies, dans d'autres instances internationales, et lors de négociations multilatérales sur des questions majeures comme le commerce, les droits de l'homme ou le changement climatique. Elles devraient également identifier des domaines communs et collaborer pour la résolution des questions politiques mondiales et régionales.

- c. « **Au-delà des institutions** » : Une des principales innovations de ce partenariat axé sur les personnes est la participation d'un vaste éventail d'acteurs non-traditionnels de la société civile, dont les femmes, les jeunes, les groupes professionnels et la diaspora, ainsi que du secteur privé et du monde universitaire. Bien qu'il existe un réel intérêt à s'engager sérieusement, les deux parties devraient œuvrer davantage pour identifier les moyens financiers et mettre en place des systèmes de travail pour permettre la participation active et l'interaction des acteurs non gouvernementaux.

2. La **Troïka ministérielle** du 16 septembre 2008 a adopté le premier rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie conjointe et du Plan d'action, s'est félicitée des progrès accompli, et a approuvé une série de recommandations concrètes sur la voie à suivre.

3. Depuis, la **partie européenne** a renforcé davantage les systèmes de travail convenus à Lisbonne, et a, en particulier, poursuivi le travail préparatoire en vue de la mise en oeuvre des huit partenariats thématiques Afrique-UE au sein des équipes de mise en oeuvre de l'UE (voir équipes de mise en oeuvre en annexe) composées d'États membres particulièrement engagés, de la Commission et du Secrétariat du Conseil, dont la coordination générale est assurée par le Groupe de travail africain du Conseil. Quant aux aspects financiers, les États membres de l'UE vont fournir des éclaircissements sur leurs contributions possibles au financement des activités prévues, en tenant compte des initiatives existantes identifiées par les équipes de mise en oeuvre de l'UE. La Commission européenne va également concrétiser ses engagements financiers pour appuyer la Stratégie conjointe et le Plan d'action en optimisant l'utilisation des sources et des instruments de financement disponibles au titre du budget de la CE en vertu du Cadre financier multi-annuel et du FED.

4. En ce qui concerne la **partie africaine**, huit groupes d'experts ont été constitués, comme prévu dans l'architecture de mise en oeuvre approuvée par la 10^{ème} Troïka ministérielle. Ces Groupes d'experts sont composés des États africains, y compris les pays avec des portefeuilles de Chef de file, la Commission de l'UA à travers son groupe de travail interdépartemental, et les CER. A ce jour, cependant, la représentation des CER au sein de ces groupes d'experts est demeurée faible, en dépit des efforts de la Commission de l'UA pour les faire représenter. Puisqu'il faut qu'elles y participent activement pour pouvoir réaliser des progrès notables, la Commission de l'UA poursuivra ses efforts pour faire représenter les huit CER et assurer leur totale participation au processus de mise en oeuvre. Quant à la participation de la société civile africaine, l'ECOSOCC y jouera un rôle déterminant.

5. Des efforts ont été également déployés pour ouvrir le processus aux **partenaires internationaux**, dont la Banque mondiale, le système des Nations Unies et les pays du G-8. Cette action devrait maintenant passer de la concertation à la coopération concrète au niveau de chaque partenariat.

6. Finalement, l'année 2008 a été témoin d'un important renforcement des contacts entre **les institutions de l'UE et leurs homologues de l'UA**. La mise en place d'une délégation européenne à double-titre auprès de l'UA à Addis Abeba, la participation plus active de la délégation de l'UA auprès de l'UE à Bruxelles à l'intensification du dialogue, le dialogue intense entre les deux Commissions et le programme de coopération, ainsi que le partenariat naissant entre les Parlements européen et panafricain sont des exemples typiques.

II. MISE EN OEUVRE DES HUIT PARTENARIATS THÉMATIQUES

7. En ce qui concerne la **partie UE**, l'engagement dynamique des États membres, de la Commission et d'autres institutions et parties prenantes européennes à contribuer à la réalisation de progrès rapides dans les huit partenariats, conformément aux engagements internationaux portant sur une plus grande efficacité de l'aide, la cohérence des politiques en matière de développement et de division du travail et l'intégration des questions telles que l'égalité entre les sexes. Les sections suivantes mettent en lumière les progrès accomplis à ce jour et la voie à suivre en termes d'actions prioritaires.

8. En ce qui concerne la **partie africaine**, le processus commence à s'accélérer, en dépit d'un lent démarrage de la mise en place des groupes d'experts africains pour la mise en œuvre des huit partenariats du premier Plan d'action. Une première réunion parallèle des huit groupes d'experts a eu lieu le 5 novembre 2008 à Addis Abeba, donnant le ton aux réunions suivantes des Groupes d'experts conjoints (GEC) avant la 11^{ème} Troïka ministérielle. Vu que les premiers contacts entre les membres africains et européens des GEC ont été établis et qu'ils sont convenus de l'interprétation de leurs mandats et de leur méthode de travail, le travail devrait avancer rapidement dans les semaines et les mois à venir. Ainsi, quand viendra le moment de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie conjointe et de son premier Plan d'action en 2009, des progrès considérables auront été accomplis.

9. Depuis la dernière réunion de la Troïka ministérielle conjointe, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre du **Partenariat pour la Paix et la Sécurité**. Le dialogue politique s'est renforcé considérablement, comme le prouvent, entre autres, la tenue de la toute première réunion entre le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et la Commission politique et de sécurité de l'UE, les consultations régulières et les échanges d'informations entre la Commission de l'UA d'une part, et la Commission européenne et le Secrétariat général du Conseil, d'autre part. Le dialogue sur d'autres questions connexes telles que les armes légères et de petit calibre et la lutte contre le terrorisme a également été engagé.

10. Durant la période examinée, des progrès ont également été enregistrés dans la coopération entre l'UE et l'UA en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Architecture africaine pour la Paix et la Sécurité. Cela s'applique particulièrement au Système continental d'alerte précoce et à la Force africaine en attente (FAA). Finalement, et en ce qui concerne le financement des Opérations d'appui à la paix menées par l'Afrique, il convient de mentionner les efforts en cours pour la mise en œuvre de la nouvelle Facilité pour la paix en Afrique (FAP) pour la période 2008-2010, qui s'élève à 300 millions d'euros. En même temps, les deux parties maintiennent des consultations étroites sur le travail effectué par le Groupe UA-ONU dirigé par M. Romano Prodi.

11. En vue de renforcer davantage ce partenariat, la première réunion du GEC, tenue à Addis Abeba le 18 novembre 2008, a adopté les mesures suivantes selon les actions prioritaires énoncées au plan d'action conjoint tel qu'adopté à Lisbonne (Portugal).

a. Intensification du dialogue sur les défis à la Paix et à la Sécurité :

- i. Poursuivre, sur une base systématique, régulière ou *ad hoc*, le dialogue sur toutes les questions liées à la paix et à la sécurité à tous les niveaux, y compris des consultations entre le Conseil de paix et de sécurité de

l'UA (UA-CPS) et la Commission politique et de sécurité de l'UE (UE-CPS), ainsi que des consultations entre les deux Secrétariats.

- ii. Tenir des réunions conjointes UA-CPS et UE-CPS sur une base annuelle (deuxième réunion avant septembre 2009);
- iii. Les deux parties mettront en place un échange structuré de programmes, de documentation et de résultats des réunions de leurs CPS respectifs. La Délégation/Mission permanente UE/UA facilitera cette initiative en collaboration avec le Secrétariat du Conseil/Secrétariat du CPS de l'UA, la Présidence et les Commissions. Cet échange devrait également couvrir d'autres organismes compétents et pertinents. L'interaction entre les experts devrait être intensifiée à travers l'échange régulier et la mise à jour des coordonnées et des réunions.
- iv. Intensifier les efforts pour un meilleur échange d'informations, le partage des analyses et de rapports sur les situations de crise et de conflit, en tirant profit des mesures déjà prises à cette fin, y compris des réunions plus régulières entre la Délégation de l'UE à Addis Abeba et le Département de paix et de sécurité (DPS) (en cours). Entreprendre, dans ce contexte, l'évaluation conjointe informelle des défis à la sécurité dans les domaines de préoccupation commune (en cours).
- v. Entreprendre, de manière systématique, des missions d'évaluation conjointes sur les opérations d'appui à la paix financées ou qui pourraient être financées par la Facilité pour la paix en Afrique (FAP) et d'autres instruments de la CE, en s'inspirant de l'expérience acquise lors des visites en République centrafricaine (RCA) et aux Comores. Programmer des missions en RCA, au Burundi et aux Comores en 2009; et en Somalie dès que possible.
- vi. Mener des missions conjointes Afrique-UE dans des régions sortant de conflit en Europe afin de tirer des enseignements de l'expérience européenne et estimer dans quelle mesure cette expérience pourra contribuer aux efforts en cours pour consolider la paix en Afrique (2009).
- vii. Examiner la possibilité de mettre en place un centre qui serait chargé de mettre en oeuvre le Cadre d'orientation pour la reconstruction et le développement post-conflit en Afrique (2009).
- viii. Faciliter l'échange d'expériences et d'enseignements obtenus auprès des médiateurs africains et européens. Organiser, dans ce contexte, un atelier conjoint Afrique-EU en Afrique (premier semestre de 2009).
- ix. Soumettre, par la Commission européenne, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du Conseil de l'UE, des propositions pour mettre en oeuvre les mécanismes de consultations au niveau des Ambassadeurs Afrique-de l'UE, en particulier à Addis Abeba, à Bruxelles et à New York (mars 2009).
- x. Promouvoir le renforcement des capacités, la coordination, la coopération et l'échange d'informations sur les armes légères et de petit calibre

(SALW), les débris de guerre explosifs (DGE) et les mines anti-personnel (MAP), ainsi que la lutte contre le trafic illicite. À cet égard :

1. Elaborer une Stratégie africaine sur les armes légères et de petit calibre (décembre 2009) ;
 2. Mettre en place les modalités en vue d'impliquer les experts africains dans la mise en œuvre du projet financé par la CE en appui aux activités de RPCCO dans le domaine des armes légères et de petit calibre (fin juin 2009) ; et
 3. Organiser un atelier conjoint sur l'éradication des DGE (2009).
- xi. Renforcer la collaboration dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme, notamment à travers un appui financier accru au CAERT, en tirant profit des programmes existants.

b. Mise en œuvre de l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA):

- i. Intensifier les activités de prévention de conflits, notamment par le développement des composantes régionales du Système continental d'alerte précoce (CEWS). Identifier, dans ce contexte, tous les projets en cours d'exécution pour appuyer la mise en œuvre de ce système (premier trimestre de 2009).
- ii. Renforcer la coopération entre les systèmes d'alerte précoce africains et européen, notamment à travers la coopération entre la Division de gestion des conflits (CMD) de l'UA et le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne (en cours).
- iii. Oeuvrer en vue de la mise en œuvre de la Force africaine en attente sur la base de la Feuille de route 2 telle qu'adoptée par les Ministres africains de la Défense et de la Sécurité en mars 2008 et approuvée par le Conseil exécutif en juin 2008, avec un accent particulier sur la formation et des exercices destinés aux brigades régionales, la logistique, le transport stratégique maritime et aérien, les questions d'ordre médical, la communication et la fourniture par les brigades régionales des contributions annoncées :
 1. Lancer AMANI AFRIQUE/EURO-RECAMP et œuvrer pour sa mise en œuvre intégrale. Cet exercice vise à appuyer le déploiement de brigades de la force africaine en attente d'ici à juin 2010, surtout en aidant ses éléments militaires, civils et de police.
 2. Soumettre conjointement un programme d'appui européen aux centres africains de formation et préparer toutes les activités prévues en vue d'un renforcement rapide des éléments militaires, civils et de police de la Force africaine en attente. A cet effet, réaliser une étude conjointe UA-CER-UE visant à préparer un programme d'appui (juin 2009) ; et commencer simultanément un exercice de planification des activités de formation des éléments civils et de police de la Force africaine en attente.

3. Organiser un séminaire conjoint (premier trimestre 2009) dans le but d'établir une corrélation entre les besoins africains et les offres européennes et déterminer une liste non exhaustive des centres africains ainsi que des modalités d'appui de l'UE et de l'UA, et de leurs États membres respectifs.
- iv. Etablir et finaliser un calendrier de renforcement du personnel du Département paix et sécurité et d'autres structures appropriées de l'UA et des CER (premier semestre 2009).

c. Financement des opérations d'appui à la paix dirigées par l'UA :

- i. Mise en place rapide de la nouvelle Facilité pour la paix en Afrique pour la période 2008 - 2010, avec un montant de 300 millions d'euros ;
- ii. Collaborer pour réaliser, dans le cadre du chapitre VIII de la Charte de l'ONU, un mécanisme de l'ONU pour fournir une assistance financière durable, souple et fiable aux opérations de maintien de la paix entreprises par l'UA, ou sous son autorité et avec le consentement du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris une réunion consultative entre l'UA et les groupes de l'UE à New York pour échanger des points de vue sur de tels efforts et assurer le suivi des recommandations du Groupe UA/ONU présidé par M. Romano Prodi.

12. Recommandations et voie à suivre

- a. Améliorer la coopération tripartite UE, UA et CER, aux niveaux stratégique et opérationnel;
- b. Assurer la participation active des CER/MR aux travaux du Groupe d'experts conjoint, en particulier par l'intermédiaire de leurs Attachés de liaison avec l'UA ;
- c. Le rôle des Parlements européen et panafricain et de la société civile dans le partenariat en matière de paix et de sécurité a fait l'objet de discussions. Il a été convenu que les modalités de leur participation seraient définies à une date ultérieure à la lumière des dispositions pertinentes de la Stratégie conjointe et du Plan d'action;
- d. Une attention particulière sera donnée aux questions concernant les femmes et aux groupes vulnérables dans les activités futures de ce Partenariat.

13. Dans le **Partenariat dans le domaine de la Gouvernance démocratique et des Droits de l'homme**, l'Afrique et l'UE ont lancé des réflexions parallèles en vue d'apporter leurs points de vue respectifs et synthétiser une approche commune.

14. L'équipe de mise en œuvre de l'UE, co-présidée par l'Allemagne et le Portugal, avec la participation de 13 États membres de l'UE (dont 10 participent au GEC), du Secrétariat du Conseil, de la délégation de l'UE à l'UA et de la Commission européenne a élaboré une contribution à un document d'orientation conjoint de mai à juillet 2008. L'équipe de mise en œuvre de l'UE a officiellement envoyé sa contribution à la Commission de l'UA et à la Représentation permanente de l'UA auprès de l'UE en juillet 2008. L'UE également a officiellement partagé cette contribution avec le Parlement européen, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et les

représentants du groupe de contact de la société civile de l'UE en octobre 2008 et a demandé leurs contributions.

15. L'Équipe de mise en œuvre africaine (IT) de la Gouvernance démocratique et des droits de l'homme (DGHR) présidée par l'Égypte, avec la participation de 11 pays africains (dont 10 participent au 1^{er} GEC) et la Commission de l'Union africaine se sont réunies à Addis Abeba le 5 novembre et le 17 novembre. L'équipe de mise en œuvre africaine a formulé un document sur la position africaine relatif au Partenariat DGHR, elle a également examiné un certain nombre d'idées initiales pour des projets futurs dans les domaines de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme ainsi qu'un certain nombre de projets dans le domaine du renforcement de la coopération en matière de biens culturels pour la mise en œuvre du 1^{er} Plan d'action 2008-2010.

16. La 1^{ère} réunion du GEC s'est tenue à Addis-Abeba, le 18 novembre, co-présidée par l'Égypte pour la partie africaine, et par l'Allemagne et le Portugal pour la partie européenne.

17. L'équipe de mise en œuvre de l'UE a eu deux principes directeurs. Tout d'abord, la mise en œuvre de ce Partenariat est et sera une responsabilité partagée UE-Afrique dans la restitution des résultats attendus, la fourniture de contributions et de ressources matérielles, y compris le financement. Deuxièmement, ce Partenariat dans le domaine de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme doit être conceptualisé et mis en œuvre en cohérence avec la Stratégie conjointe et le Plan d'action, et aller « au-delà du développement », « au-delà de l'Afrique », et « au-delà des institutions ». L'Afrique et l'UE ne ramèneront pas ce Partenariat aux relations traditionnelles axées sur le développement de donateurs- bénéficiaires. Les structures existantes seront utilisées pour réaliser ces principes.

18. La partie africaine a souligné un certain nombre de principes directeurs comme base de fonctionnement du Partenariat dans le domaine de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme : la mise en œuvre et la gestion du Partenariat seront guidées par les principes de respect mutuel et de compréhension, le respect des identités des pays et des priorités nationales; le Partenariat concernant la gouvernance démocratique et les droits de l'homme servira de forum unique pour l'échange de points de vue entre les deux parties tout en ayant à l'esprit les différents contextes sociaux, économiques, politiques, et culturels dans les deux continents et, contribuera à sensibiliser les deux parties à leurs multiples défis, obstacles, priorités et besoins. La partie africaine a également mis l'accent sur l'importance d'avoir une approche équilibrée dans les projets à convenir entre les deux parties de sorte qu'ils reflètent les trois Actions prioritaires du Partenariat dans le domaine de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme.

19. En plus des discussions sur la situation actuelle et la voie à suivre, le Groupe d'experts conjoint a adopté les **méthodes de travail et une feuille de route précédant** la prochaine réunion. En ce qui concerne la **1ère Action prioritaire (dialogue approfondi au niveau mondial et dans les Fora internationaux)**, les mesures suivantes ont été prises :

- a. Les deux parties prépareront les détails du fonctionnement de la plate-forme ;
- b. Les Co-présidents formuleront des propositions concrètes pour la coopération dans les fora internationaux;

- c. Les idées initiales ont été présentées de manière informelle par la partie africaine pour des projets potentiels sur les droits de l'homme relatifs au droit au développement, droit à l'alimentation, et pour l'adoption de mesures pour intégrer la lutte contre toutes formes d'intolérance, de racisme et de xénophobie dans les systèmes nationaux de protection, en particulier en donnant la priorité absolue à la lutte contre la recrudescence de l'incitation à la haine raciale et religieuse, et en renforçant la bonne gouvernance au niveau international;
- d. Les deux parties ont proposé la participation des équipes de mise en œuvre au dialogue Afrique UE sur les droits de l'homme pour que celles-ci assurent la coordination et la cohérence avec les efforts déployés par le partenariat;
- e. La Banque africaine de développement fournira les renseignements sur le projet qu'elle a présenté;
- f. Les deux parties prépareront des rapports de contribution sur les ressources humaines et l'architecture de la gouvernance dans les systèmes de l'UA et les institutions de l'UE et de l'UA;
- g. L'établissements de rapport réguliers sur les activités en cours dans le secteur de la gouvernance;
- h. La partie européenne invite les partenaires africains aux sessions de COHOM et de COAFRE.

20. En ce qui concerne la **2ème Action prioritaire (Promotion du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'appui à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance)** les mesures suivantes ont été prises :

- a. L'UE recevra les points de vue de la partie africaine sur la manière de soutenir le MAEP et toute l'architecture panafricaine de la gouvernance ;
- b. Établissement de rapports réguliers sur les activités en cours dans le secteur de la gouvernance ;
- c. La partie africaine présentera sa position sur le processus de planification de l'UE;
- d. L'UE doit être informée par la partie africaine des activités concrètes requises pour encourager la ratification et la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance;
- e. Concernant l'observation des élections, l'UE a présenté un rapport sur les discussions en cours entre les Commissions de l'UA et de l'UE sur un projet d'appui au Fonds d'aide et d'observation des élections, géré par la Direction des affaires politiques de la Commission de l'UA;
- f. Le Maroc présentera une proposition sur la gouvernance locale et a été encouragé à tenir compte de la culture locale ;
- g. La participation des femmes au processus démocratique, à la gouvernance et à la lutte contre la corruption sera intégrée à travers toutes les activités entreprises dans le cadre de cette Action prioritaire.

21. En ce qui concerne la **3ème Action prioritaire (renforcement de la coopération dans le domaine des biens culturels)** les mesures suivantes ont été prises :

- a. La CE et la Commission de l'UA coordonneront leurs activités pour accélérer le processus de l'inventaire des activités en cours dans le domaine de la coopération culturelle ;
- b. La partie européenne a présenté des projets sur les aspects juridiques concernant les biens culturels (par exemple la législation nationale) ;l'appui à la formation des fonctionnaires judiciaires, de police et des douanes dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite des biens culturels; le lancement d'un programme de jumelage entre les musées d'Afrique et d'Europe ; la création d'un réseau des experts culturels ;
- c. La partie africaine a présenté 6 projets sur l'amélioration de l'échange d'informations sur les biens culturels existants dans les pays de l'UE et les pays africains, sur l'organisation des cours de formation dans les secteurs concernant la gestion et l'excavation des sites, sur la mise en place des systèmes d'inventaire dans des pays d'Afrique, l'organisation des séminaires sur les meilleures pratiques pour le rapatriement des biens culturels illégalement acquis, l'organisation de réunions d'Experts juristes pour l'établissement de mécanismes appropriés pour lutter contre le trafic illégal des biens culturels et sur la promotion des études sur les relations entre les langues africaines et européennes;
- d. Il a été convenu que les co-présidents feraient une suggestion sur la manière d'établir une liste commune des activités et des projets présentés ci-dessus, avec les détails nécessaires à la prochaine réunion du Groupe d'experts conjoint ;
- e. Établissement de rapports réguliers sur les activités en cours dans le secteur des biens culturels.

22. Finalement, en ce qui concerne les méthodes de travail, il a été décidé que :

- a. La communication sera faite par les co-présidents;
- b. La réunion du Groupe d'experts conjoint se tiendra deux fois entre les réunions de la Troïka ;
- c. La participation des experts des États membres sera encouragée;
- d. La prochaine réunion se tiendra en février/mars à Lisbonne ;
- e. Le Groupe d'experts conjoint a pris note des Directives élaborées pour les Groupes d'experts conjoints telles qu'approuvées par la réunion ministérielle de la Troïka des 20-21 novembre 2008 ;
- f. La partie africaine fournira à l'UE son document d'orientation sur la position africaine sur le partenariat dans le domaine de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme.

23. Dans le **Partenariat concernant le commerce, l'intégration régionale et les infrastructures**, les premiers progrès ont été réalisés. En ce qui concerne le **Programme**

de l'intégration africaine, les priorités principales de l'Afrique sont entre autres la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration, l'harmonisation et la rationalisation des Communautés économiques régionales (CER). À cet égard, des progrès notables ont été accomplis dans la promotion des zones de libre-échange et des unions douanières, et une attention particulière est accordée à la formation dans le domaine de l'intégration régionale.

24. Le Conseil de Ministres de l'UE a adopté le 11 novembre 2008 les conclusions sur l'intégration régionale et les Accords de partenariat économique (APE) pour le développement. Ces conclusions approuvent en grande partie la Communication de la Commission européenne sur l'intégration régionale adoptée le 1er octobre 2008. Ces deux documents politiques décrivent une vision de l'UE sur l'appui à l'intégration régionale en Afrique, et serviront de base à l'engagement de l'UE en faveur de l'intégration régionale.

25. Les négociations pour des APE détaillés et complets sont en cours. La Commission européenne et les États membres de l'UE coopèrent dans le cadre de l'engagement de l'UE à augmenter son aide pour le commerce à 2 milliards d'euros par an d'ici à 2010 et se sont engagés à poursuivre leur initiative pour l'élaboration conjointe (probablement y compris les autres donateurs intéressés) de programmes régionaux « d'aide pour le commerce », qui appuieront l'intégration régionale et fourniront une réponse concertée et cohérente aux besoins en aide pour le commerce des pays et des régions d'Afrique. Ces programmes régionaux d'aide pour le commerce constitueront le principal instrument d'octroi de l'aide de l'UE pour l'intégration régionale, y compris les mesures d'accompagnement pour les APE.

26. Une première réunion du Groupe d'experts conjoint, co-présidée par la Commission européenne et l'Afrique du Sud, s'est tenue à Addis Ababa le 14 novembre 2008. Dans le cadre des efforts en cours sus mentionnés, les deux parties sont convenues des priorités suivantes pour faire avancer le partenariat:

- a. Renforcement des capacités et développement institutionnel, avec un accent particulier sur: i) élaboration et gestion des politiques; ii) transfert et rétention des compétences ; et iii) capacités institutionnelles pour mettre en œuvre les accords commerciaux, régionaux ;
- b. Mise en place et renforcement de cadres réglementaires régionaux, en accordant une attention particulière à l'élaboration de stratégies d'harmonisation des droits des affaires.

27. Les actions prioritaires suivantes dans le domaine des normes, des critères et du contrôle de qualité qui appuient les priorités et activités prioritaires ont été entreprises par les deux parties:

- a. Dans le domaine des **normes sanitaires et phyto sanitaires (SPS)**: i) Formation dans toute l'Afrique en matière de normes sanitaires et photosanitaires (une initiative d'une meilleure formation pour une alimentation plus fiable); ii) renforcement des capacités des fonctionnaires de la Commission de l'UA sur les questions relatives aux normes sanitaires et phytosanitaires à travers des programmes de formation intensive (ex.: sur les questions d'harmonisation) et d'échange; iii) création d'une plate forme pour échanger l'information et améliorer la participation des pays africains au processus de fixation des normes de l'UE; iv) amélioration des connaissances en matière d'alimentation et les communiquer aux services d'inspection; et v) pour

discussions sur la rénovation et la modernisation des laboratoires d'expérimentation sur les plantes et les animaux et de certification des produits dérivés de la pêche ou en cuir ;

- b. En ce qui concerne **les normes et la normalisation industrielles**, les deux parties entreprendront des discussions pour identifier les priorités pour la coopération qui comprendront, entre autres, un programme d'appui pour renforcer les capacités des entreprises et des institutions. Ces actions prendront en compte les programmes en cours aux niveaux régionaux. ;
- c. Dans le domaine des **douanes**, les deux parties renforceront leur coopération, en mettant, dans l'immédiat, l'accent sur les études d'évaluation des besoins et des possibilités d'harmonisation des procédures douanières et des règles d'origine au niveau de l'Afrique, et des réformes douanières. La CE s'engage à appuyer ces études ainsi que les réformes douanières, en organisant des séminaires d'information, sur la base des plans douaniers de la CE.
- d. En ce qui concerne **l'harmonisation des statistiques**, la priorité est accordée par la partie africaine à la coordination des statistiques de tout le continent et à la fourniture de statistiques de bonne qualité harmonisées, grâce à la promotion de la Charte africaine des Statistiques, soutenue par l'échange d'expériences et des meilleures pratiques de l'UE-Afrique, et par le programme de renforcement des capacités des organisations panafricaines d'Eurostat.

28. Afin que l'intégration régionale profite à tous, des échanges d'expériences auront lieu dans le domaine de la **coopération régionale et transfrontalière**, avec l'appui de la CE pour ce qui est du renforcement des capacités sur toute l'étendue du continent africain, entre autres des techniques d'intervention régionales, de la coopération transfrontalière et de la gouvernance à plusieurs niveaux.

29. D'autres mesures seront prises pour mettre en œuvre **le partenariat pour l'infrastructure**. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Infrastructure a jusqu'ici reçu 146 million € de dons (contributions de 11 Etats membres de l'UE et du 9^{ème} FED). Les Etats membres de l'UE et les ACP examinent un document stratégique relatif à la 10^{ème} enveloppe FED intra ACP qui prévoit d'allouer à l'avenir des ressources substantielles au Fonds d'affectation spéciale. Huit grands projets d'infrastructure ont été approuvés par le Comité exécutif du Fonds d'affectation spéciale et la 2^{ème} réunion du Comité directeur s'est tenue le 20 novembre 2008 à Addis Abeba. La phase de lancement du partenariat bénéficie d'un appui de 10 million € financés par le 9^{ème} FED, et certaines des premières activités programmées sont déjà en cours. Le recrutement de l'assistance technique est prévu début 2009. Le Programme de Développement de l'Infrastructure en Afrique (PDIA) sera appuyé par un programme de renforcement des capacités de l'UA de 2million €, et le montant initial alloué aux plans directeurs sectoriels sera consolidé pour financer le PDIA. Les possibilités de renforcer la coopération avec d'autres partenaires particulièrement intéressés par le développement de l'infrastructure en Afrique seront explorées. Enfin, le Sommet sur l'aviation de l'UE-Afrique à Windhoek le 01.12.2008 jettera les bases d'une coopération renforcée dans le domaine de l'aviation civile, et élaborera une feuille de route relative à de possibles activités concrètes de coopération.

30. Dans le cadre du partenariat pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les représentants des Commissions de l'UA et de l'UE, les dirigeants/chefs de file de partenariats, les pays africains et les Etats membres de l'UE se sont réunis en tant que lors du Groupe d'experts conjoint informel à Addis Abeba le 19 novembre, sous la

présidence de la Tunisie et du Royaume Uni, pour discuter de la mise en œuvre du partenariat pour les OMD, l'un des huit partenariats thématiques qui composent le premier Plan d'action de la Stratégie conjointe Afrique – UE.

31. Les participants ont évalué le travail accompli jusqu'à présent par chaque partie pour faciliter la mise en œuvre. Le Royaume Uni (à la tête du partenariat de l'UE) avait entrepris une opération de collecte de l'information sur les initiatives existantes connues de la partie européenne, qui contribuent aux quatre actions prioritaires identifiées dans le partenariat pour les OMD. Cet exercice contribuera également à identifier les lacunes. A travers l'équipe européenne de mise en œuvre, tous les Etats membres de l'UE ainsi que la société civile ont été consultés. La réunion a décidé de poursuivre et d'actualiser cette initiative, et d'ajouter une activité supplémentaire en cours identifiée par la partie africaine.

32. L'Ambassadeur de Tunisie (chef de file de la partie africaine) a indiqué que de nombreuses réunions se sont tenues entre les représentants des pays membres du groupe de travail sur les OMD avec la participation de la Commission de l'UA. Une étude préliminaire des projets proposés a été faite, suivie par un processus d'évaluation basé sur des critères identifiés pour s'assurer que les projets sélectionnés remplissent toutes les conditions établies. Le coprésident de l'UE a accepté de partager ces propositions avec l'équipe de mise en œuvre de l'UE. Des partenaires des deux parties les examineront davantage dans le cadre de la préparation de la prochaine réunion du Groupe d'experts conjoint en mars 2009.

33. La réunion a examiné les événements et les initiatives internationaux récents et à venir qui ont des conséquences directes sur la réalisation des quatre actions prioritaires du partenariat pour les OMD, en particulier les importantes contributions faites pour la réalisation de la première action prioritaire du partenariat pour les OMD : « Assurer la base financière et de politique des OMD ».

34. Les participants ont en particulier fait le bilan des réunions de haut niveau des Nations Unies des 22 et 25 septembre consacrées à la mise en œuvre de tous les engagements pris par l'Afrique et faits à l'Afrique et aux OMD en général; le Forum de haut niveau d'Accra qui a pris d'importantes mesures en vue de l'amélioration de l'efficacité de l'aide, autre élément de l'action prioritaire numéro un; de la réaffirmation par le Conseil européen des engagements des Etats membres de l'UE à augmenter collectivement l'Aide publique au développement (APD) de 0,56% du PNB d'ici à 2010; et de l'adoption par le Conseil européen du Programme d'action de l'UE, qui représente une offre collective européenne aux partenaires de développement, en particulier, en Afrique, et fixe un certain nombre d'étapes intermédiaires importantes à franchir d'ici à 2010 pour permettre la réalisation des OMD d'ici 2015. Il a été reconnu que le travail du partenariat pour les OMD devrait avoir un rapport cohérent avec les résultats de ces événements et processus, en vue d'assurer une complémentarité entre les différentes initiatives ciblées des OMD.

35. La réunion s'est réjouie de la tenue de la Conférence de Doha sur le financement du développement en novembre/décembre en tant qu'un moment décisif dans l'effort déployé pour assurer une base financière permettant la réalisation des OMD.

36. La réunion a discuté de la préparation d'une prochaine réunion du Groupe d'experts conjoint sur le partenariat pour les OMD. Il a été convenu que les coprésidents du partenariat devraient organiser une prochaine réunion du Groupe d'experts conjoint en mars 2009. Ce délai devrait donner suffisamment de temps aux experts pour discuter séparément de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation. Ces discussions

seraient suivies par une réunion des coprésidents et autres partenaires pour convenir d'un ensemble consolidé d'actions de suivi. L'objectif serait de tenir toutes les réunions en un ou deux jours et au même endroit. Les domaines spécifiques qui pourraient fournir des sujets de débat fructueux sont entre autres :

- a. Propositions pour le travail conjoint ;
- b. Les projets sélectionnés dans le Plan d'action UA/NEPAD sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation, proposés par la partie africaine ;
- c. Assurer des liens stratégiques entre les différentes initiatives pour faire face à la crise des prix des denrées alimentaires, et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique qui définit le propre Cadre de l'Afrique pour la sécurité alimentaire ;
- d. Des efforts accrus de lutte contre la mortalité maternelle, domaine dans lequel aucun pays africain ne pourra réaliser les OMD dans les délais ;
- e. Examiner les éléments des actions prioritaires centrées sur l'invalidité, domaine qui laisse apparaître un fossé entre les efforts en cours des partenaires pour la mise en oeuvre ;
- f. Renforcement de la coopération UE-Afrique dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD en Afrique, y compris à travers la mise en oeuvre de la Charte sur les statistiques pour améliorer la collecte des données, l'analyse et l'établissement de rapports sur les OMD aux niveaux national et régional.

37. Les représentants du Royaume Uni et de la CE ont présenté les modalités en cours d'élaboration au niveau de la partie européenne pour assurer de la pleine participation de la société civile, des parlementaires et des experts. La préparation de ces modalités est toujours en cours au niveau de la partie africaine.

38. La réunion a discuté des modalités pour travailler conjointement et de la meilleure manière de permettre la mise en place d'un mécanisme de fonctionnement souple, global et efficace, propice à la création d'un partenariat fort et efficace. Il a été convenu que les coprésidents dresseraient la liste des principales personnes à contacter, dont les experts pertinents des Etats membres pour faciliter la communication en cours et la coordination au moment où tous les partenaires préparent la prochaine réunion du Groupe d'experts conjoint.

39. Le dialogue conjoint entre les partenaires européens et africains est au cœur de la Stratégie et du Partenariat pour les OMD. Un effort considérable devra être déployé pour instaurer et maintenir un dialogue de bonne qualité en ayant à l'esprit l'importance du partenariat pour les OMD qui transcende plusieurs portefeuilles de Commissaire de l'UA et de l'UE.

40. Dans le partenariat pour l'énergie, des progrès ont été réalisés. En septembre 2008, les Commissaires européens à l'énergie et au développement, MM. Piebalgs et Michel, ont entrepris une mission conjointe en Afrique pour expliquer l'importance du partenariat pour l'énergie. Les deux Commissaires se sont rendus à la Commission de l'UA en l'Ethiopie, au Nigeria et au Burkina Faso. Au cours de cette visite, les deux

Commissaires européens et la Commission de l'UA ont exprimé leur volonté de conjuguer leurs efforts et sont convenus des principales priorités et de la gouvernance pour la mise en œuvre du partenariat ; par ailleurs, une Déclaration conjointe sur la mise en œuvre du partenariat Afrique–UE pour l'énergie a été signée. Cette Déclaration a été approuvée par la réunion conjointe Commission européenne-Commission de l'UA tenue le 1^{er} octobre 2008 à Bruxelles.

41. Les priorités qui ont fait l'objet d'un accord dans la Déclaration conjointe et lors de la première réunion informelle du Groupe d'experts conjoint (GEC) sont les suivantes : la sécurité énergétique, l'intégration régionale et la modernisation de l'infrastructure énergétique, les interconnexions énergétiques à l'intérieur de l'Afrique et entre l'Afrique et l'UE, la promotion d'un environnement propice à l'investissement du secteur privé, l'amélioration de l'accès aux services énergétiques, l'exploration du potentiel africain en énergie renouvelable d'une manière durable et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

42. En outre, en septembre, les coprésidents de l'UE ainsi que les représentants de la Commission de l'UE ont rencontré leurs homologues à la Commission de l'UA à Addis Abeba pour discuter des préparatifs de la première réunion conjointe des experts. Au cours de cette réunion, la Commission de l'UA a exprimé sa volonté d'accélérer ses activités en vue du prochain Sommet de l'UA prévu à la fin de janvier 2009 à Addis Abeba. La Commission de l'UA a également mis l'accent sur la nécessité de disposer de plus de personnel et/ou d'un secrétariat pour gérer le partenariat pour l'énergie. Cette proposition est en cours d'examen.

43. A cette fin, la première réunion du Groupe d'experts conjoint s'est tenue les 15 et 16 octobre à Addis Abeba, coprésidée par la Commission de l'UA, l'Allemagne et l'Autriche. La communication entre les parties concernées de l'UE et de la Commission de l'UA a été bien établie. Les participants sont convenus des priorités contenues dans la Déclaration conjointe Commission de l'UA-UE et ont décidé, sur la base de la Déclaration conjointe, de procéder à l'élaboration de la Feuille de route pour la mise en œuvre du partenariat ;

44. Au cours de l'élaboration de la feuille de route le dialogue bilatéral sur l'énergie se poursuivra avec des pays africains ou des régions africaines spécifiques. A cette fin, un des principaux résultats de la réunion du Groupe d'experts est la formation de groupes de de travail qui, en tant que sous-groupes du Groupe d'experts conjoint, proposeront les éléments et les actions à inclure dans chacun des thèmes clés identifiés par la Feuille de route. : a) sécurité énergétique et intégration régionale et interconnexions énergétiques à l'intérieur de l'Afrique et entre l'Afrique et l'UE, b) énergie renouvelable et efficacité de l'énergie, c) amélioration de l'accès à l'énergie, d) augmentation de l'investissement sur l'énergie, et e) renforcement des capacités et transfert des technologies. Pour la partie européenne, la France se propose pour la coordination du point a) et l'Allemagne s'est proposée pour être chef de file pour le point b) avec l'Autriche. Ce groupe de travail préparera des propositions sur un «important programme de coopération pour l'énergie renouvelable » et sur d'autres points connexes pour la réunion du Groupe d'experts conjoint.

45. En 2008, plusieurs projets énergétiques d'appui à la mise en œuvre de ce partenariat ont été ou seront exécutés et au titre des instruments financiers et des programmes thématiques existants de la Commission de l'UE, y compris la Facilité pour l'Énergie, le Partenariat Afrique-UE pour l'infrastructure et son Fonds d'affectation spéciale, les programmes bilatéraux et régionaux du FED, l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles dont l'énergie – programme thématique pour

l'environnement et les communications. De nombreux programmes bilatéraux des Etats membres et autres programmes de donateurs sont par ailleurs en cours.

46. Les arrangements relatifs à la gouvernance du partenariat sont tout à fait achevés et les importantes étapes prochaines pour 2009 ont été convenues. Au cours de la première réunion du Groupe d'experts conjoint, il a été décidé que la prochaine réunion du Groupe d'experts conjoint se tiendra à la fin du mois de février 2009. En outre, la première réunion de haut niveau Afrique – UE sur l'énergie aura lieu au second semestre de 2009, probablement en marge du Forum sur le partenariat pour l'énergie auquel participeront la société civile et le secteur privé. Les équipes de mise en œuvre de l'UE et de l'Afrique sont présentées ci-dessous.

47. L'équipe de mise en œuvre de l'UE (EMO-UE) est coprésidée par l'Autriche et l'Allemagne pour les Etats membres de l'UE avec l'étroite coordination de la Commission de l'UE. L'équipe de mise en œuvre de l'UE assure également la coordination avec le Conseil consultatif UE-EMO et est soutenue par la Facilité pour le dialogue du partenariat UE-EMO (UEEMO-FDP). L'équipe de mise en œuvre de l'UE s'est réunie trois fois à Bruxelles, avant la réunion du Groupe d'experts conjoint et se réunira encore le 24 novembre 2008 pour programmer les futures actions définies par la réunion du Groupe d'experts conjoint. Les Etats membres actifs sont l'Autriche, la République Tchèque, la France, l'Allemagne, la Suède et le Royaume Uni, ainsi que les Directions de l'UE pour le développement, l'énergie et les relations extérieures. L'équipe de mise en œuvre de l'UE fait régulièrement rapport au groupe de travail africain du Conseil.

48. L'Équipe africaine de mise en œuvre a, apparemment, tenu sa première réunion en marge de celle du Groupe d'experts conjoint. L'Équipe n'a pas pu se réunir plus tôt, mais sa composition de base avait été examinée et communiquée. Elle sera composée des groupes ci-après : Commission de l'UA ; Commission africaine de l'énergie (AFREC), Forum africain des organismes de réglementation des services publics (AFUR), Communautés économiques régionales (CER), États membres (sur la base de la représentation régionale), ainsi que l'Union des producteurs, des transporteurs et des distributeurs d'énergie électrique en Afrique (UPDEA). Ont assisté à la réunion du Groupe d'experts conjoint, l'Égypte, le Congo Brazzaville, l'Afrique du Sud, le Sénégal et l'Ouganda. Les participants africains du Groupe d'experts conjoint ont décidé de tenir une réunion formelle de l'Équipe africaine de mise en œuvre, en vue du démarrage effectif des activités et de la mise en place des mécanismes de travail (points focaux, structures de communication).

49. **Observations générales sur le Groupe d'experts conjoint et conclusions:** les débats ont été francs et positifs et les deux parties ont indiqué qu'elles étaient réellement disposées à réaliser des progrès en vue d'atteindre les objectifs du partenariat. Les participants ont reconnu que le travail déjà effectué dans le cadre de la préparation du Plan d'action et de la Déclaration commune CE-Commission de l'UA en septembre avait été très utile. La réunion a été importante sur le plan politique, étant donné que le Partenariat pour l'énergie a été initiateur de la tenue de la première réunion du Groupe d'experts conjoint. En conséquence, l'Ambassadeur de l'UE auprès de l'UA, l'Ambassadeur de France pour le partenariat Afrique –UE ; ainsi que plusieurs autres ambassadeurs européens ont assisté ou pris part à la réunion, de même que le Commissaire Ibrahim, qui a apporté un appui politique très remarqué. La réunion a, dans une large mesure, consisté à informer toutes les parties du travail précédemment effectué à un niveau politique plus élevé, dans le cadre du partenariat, ainsi que des nombreux

efforts déjà en cours dans le domaine de l'énergie en Afrique, notamment par le NEPAD et les CER. La Commission de l'UA a également présenté une liste de propositions de projets liés au Plan d'action qui indiquaient le vif intérêt manifesté par les parties prenantes africaines pour les questions telles que le renforcement des capacités ; l'intégration régionale et les énergies renouvelables. Dans leurs conclusions, les participants ont souligné la nécessité de renforcer la communication et d'éviter le chevauchement des activités déjà effectuées. Tous les participants se sont déclarés vivement intéressés à faire des progrès notables au cours des prochains mois. Les moyens de faire participer le secteur privé et la société civile, ainsi que d'autres importantes parties prenantes comme les banques de développement et les donateurs multilatéraux tels que les institutions du système des Nations Unies devront être examinés et mis en place. Dans les mois à venir, la plus grande priorité devra être accordée à la mise au point de la Feuille de route, et sa mise en œuvre détaillée, à la création des groupes de travail appropriés, ainsi qu'à l'organisation de la première Réunion de haut niveau Afrique-UE sur l'énergie, de même qu'à l'élargissement et au renforcement des communications entre les membres du Groupe d'experts conjoint africains et européens.

50. Le **Partenariat sur le changement climatique** dans le cadre du Plan d'Action 2008-2010 de la Stratégie conjointe Afrique - UE, tel que décidé à Lisbonne en décembre 2007, porte sur deux actions prioritaires :

- a. La mise en place d'un programme commun pour les politiques et la coopération dans le domaine du changement climatique ;
- b. La lutte contre la dégradation et l'aridité des sols, y compris l'Initiative de la Muraille verte pour le Sahara.

51. Dans le Plan d'action de Bali, l'objectif des négociations internationales sur le changement climatique, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est de conclure les négociations sur un accord global renforcé, juste et efficace sur le régime du changement climatique après 2012 à Copenhague, d'ici la fin de 2009. Le Groupe d'experts conjoint Afrique-UE a souligné que les éléments du futur accord sur le changement climatique devraient contribuer au développement économique nécessaire de l'Afrique.

52. Le rapport d'évaluation de la quatrième réunion du GIEC a confirmé la vulnérabilité toute particulière de l'Afrique. Il a souligné que dans les situations extrêmes (ouragans, sécheresse et inondations), les variations de température, les changements de la pluviométrie, et l'exposition à la montée des niveaux des mers varient énormément d'une région de l'Afrique à une autre. Il a donc mis l'accent sur la nécessité d'adopter de nouvelles mesures, d'entreprendre des recherches et des analyses sur l'impact du changement climatique dans les différentes régions écoclimatiques de l'Afrique.

53. Premiers résultats: Les Équipes européennes et africaines de mise en œuvre ont tenu plusieurs réunions en 2008, qui ont été suivies par la première réunion du Groupe d'experts conjoint à Addis-Abéba les 13 et 14 novembre 2008 et qui était coprésidée par le Maroc et la France. Cette réunion d'Addis a abouti aux principaux résultats ci-après :

- a. Accord sur les méthodes internes de travail du groupe (fréquence des réunions, tous les six mois, dans la mesure du possible, en marge des séminaires et conférences internationaux sur le changement climatique, établissement de rapports, coordination et partage d'informations);

- b. Accent sur la nécessité d'associer au partenariat les négociateurs du changement climatique ainsi que les professionnels du développement. Leur connaissance du processus international, de même que leur savoir-faire technique, sont jugés essentiels pour le succès du partenariat ;
- c. Nécessité d'approfondir par la suite le dialogue avec d'autres parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé, les parlements et les partenaires internationaux.

54. Le Groupe d'experts conjoint a salué le travail en cours au niveau de l'UE qui visent à identifier les activités pertinentes actuellement en cours, leurs points forts et leurs faiblesses. Au niveau de la partie africaine, une réflexion stratégique est en cours, en vue de mieux définir les priorités au niveau des activités liées au changement climatique. Ces activités sont complémentaires et les différents résultats obtenus devront être fusionnés par la suite.

55. Le Groupe d'experts conjoint a examiné la liste des thèmes ci-après, dont l'ordre de priorité n'a pas encore été défini par le Groupe :

- a. Renforcement des capacités en matière de changement climatique ;
- b. Gestion et adaptation des ressources en eau dans le secteur agricole ;
- c. Désertification et dégradation des sols ;
- d. Développement urbain ;
- e. Diminution de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- f. Gestion durable de l'approvisionnement en bois de chauffe ;
- g. Accès à l'énergie et efficacité énergétique : développement des énergies renouvelables, en particulier de l'énergie solaire dans le Sahara ;
- h. Montée du niveau de la mer, adaptation des petites îles et des deltas ;
- i. Appui et coopération en matière d'inventaires des agents polluants, y compris des gaz à effet de serre ;
- j. Gestion des ressources naturelles ;
- k. Réduction des risques de catastrophes.

56. Le Groupe d'experts conjoint a salué et examiné certaines propositions de projets africains relatives au renforcement des capacités au niveau du CDM ; à la prévision des impacts du changement climatique sur les ressources en eau dans les pays du bassin du Nil ; ainsi qu'à la gestion des eaux usées, avec un accent particulier sur la coopération Sud-Sud (Afrique - Afrique). Le Groupe a convenu d'examiner dans le détail ces projets à la prochaine occasion, ainsi que les questions liées à leur mise en oeuvre. Il a également souligné que des possibilités seront offertes lors des prochaines réunions pour l'examen d'autres propositions de projets.

57. **Résultats préliminaires attendus** : La dixième réunion ministérielle de la Troika Afrique - UE qui s'est tenue en septembre 2008 a convenu d'adopter, dès que possible, une déclaration conjointe Afrique - UE sur le changement climatique, avant la Conférence sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Poznan en décembre 2008. Le Groupe d'experts conjoint a procédé à une première évaluation du projet de déclaration Afrique - UE sur le changement climatique. Conformément aux principes de la déclaration, il a soutenu l'idée de renforcer les

consultations à Poznan, en particulier sur les points ci-après : Fonds d'adaptation, REDD +, objectif à mi-parcours en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour l'architecture financière.

58. **Activités pour 2009 et au-delà** : Le Groupe d'experts conjoint a décidé que son plan de travail pour l'année prochaine portera sur ce qui suit :

- a. CLIMDEV: cette initiative africaine (actuellement finalisée) vise à intégrer les informations sur le climat dans les plans et pratiques de développement, où l'accent portera sur les observations climatiques, les services climatologiques, la gestion des risques climatologiques et les politiques nationales dans le domaine climatique, les besoins en information ;
- b. La Grande Muraille verte pour le Sahara: suivi de la mise au point de l'étude de préféabilité (à démarrer avant la fin de 2008) sur les questions institutionnelles et financières ;
- c. Planification du changement climatique : l'Afrique est en train d'élaborer des approches pour l'intégration du changement climatique dans les processus de planification à tous les niveaux. Le Groupe d'expert conjoint a convenu d'encourager les consultations en vue de l'élaboration de ces plans ;
- d. Renforcement des capacités des négociateurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Feuille de route africaine pour les négociateurs de la Convention ...) ;
- e. Amélioration de l'accès des africains au droit d'émission de gaz carbonique et au marché du carbone ;
- f. Mise en œuvre de l'Alliance mondiale sur le changement climatique en Afrique en tant que cadre d'appui pour la réalisation des objectifs du partenariat ;
- g. Renforcement de la coopération pour la définition et la mise en œuvre des politiques de l'UE et de l'UA en matière de réduction des risques liés aux catastrophes.

59. Le **Partenariat sur la migration, la mobilité et l'emploi (PMME)** vise à trouver des réponses globales aux questions liées à la migration, à la mobilité et à l'emploi, dans et entre les deux continents, afin de mieux organiser les mouvements migratoires et de promouvoir la création d'un plus grand nombre d'emplois de qualité supérieure en Afrique. À titre de rappel, le partenariat porte sur trois domaines prioritaires :

- a. Mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence de Tripoli sur la migration et le développement ;
- b. Mise en œuvre du Plan d'action Afrique – UE sur la traite des êtres humains;
- c. Mise en œuvre et suivi de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou de 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique.

60. Au niveau européen, quatre réunions d'experts ont été organisées sous les auspices de l'Espagne, le pays « facilitateur », pendant les présidences slovène et française de la Commission. La première réunion s'est tenue le 25 avril 2008 et a mis l'accent sur la priorité accordée à ce sujet par les pays membres participants (Belgique, République tchèque, France, Allemagne, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni, ainsi que la Commission) (DG DEV et JLS). (Il convient de noter que depuis lors, la Norvège a fait part à la Commission de son intention de faire partie du Groupe européen). Les réunions d'experts ont, dans la mesure du possible, été organisées en marge des réunions du « Groupe de haut niveau sur l'asile et la

migration ». Toutefois, les discussions relatives au point 7 du partenariat n'ont pas uniquement porté sur la migration : en juin 2008, une réunion a été spécialement consacrée aux questions liées à l'emploi.

61. Ces réunions ont permis de dresser l'inventaire des différentes initiatives déjà prises en Europe, dans le cadre des actions prioritaires indiquées dans le Plan d'action. En attendant d'avoir des discussions plus approfondies avec la partie africaine, les actions examinées et identifiées par le Groupe européen concernaient essentiellement :

- a. L'obtention de meilleures informations sur le phénomène migratoire grâce à un meilleur usage commun et une plus grande connaissance des flux migratoires des pays africains, à l'échange d'information et à la coordination de l'utilisation entre tous les acteurs actuels, des observatoires existants et de leurs relations avec les organisations régionales ;
- b. Lutte contre les migrations illégales et la traite des êtres humains, notamment par la création de services de contrôle aux frontières et autres ;
- c. Transfert de l'épargne. Il existe un nombre de plus en plus grand d'initiatives locales, nationales, régionales et continentales dans ce domaine. Elles devraient être mieux coordonnées, et les capacités des partenaires africains devraient être renforcées ;
- d. Recherche de solution aux problèmes de la mobilité par une meilleure gestion des flux migratoires et du marché du travail (notamment la coopération entre les agences nationales pour l'emploi, dans le but de faciliter l'ajustement de l'offre à la demande, et d'éviter « l'exode des compétences », tout en permettant aux pays d'origine de formuler des politiques appropriées afin de faire revenir le personnel qualifié) ;
- e. Maintien de relations avec la Diaspora africaine en Europe, en vue de promouvoir le rôle primordial qu'elle peut jouer dans le développement des pays d'origine ;
- f. Mise au point de stratégies de développement pouvant conduire à la création d'un plus grand nombre d'emplois ainsi qu'à la mise en place de programmes de travail décent ;
- g. Promotion des programmes de coopération régionale entre les pays d'origine, de transit et de destination le long des itinéraires de migration, également prévue dans le partenariat sur la migration, la mobilité et l'emploi. En conséquence, le processus euro-africain mené par la Conférence de Paris des 24 et 25 novembre 2008, constitue un bon exemple pour la voie ouest-africaine. D'autres initiatives sont également en cours pour d'autres routes de migration.

62. Quoi qu'il en soit, le groupe a exprimé le souhait d'inclure dans l'Approche globale, les actions et priorités identifiées et d'assurer l'équilibre requis entre les trois aspects. De même, ces actions et priorités devront également être conformes aux directives et besoins de cohérence définis dans les conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de l'Approche globale soumise pour examen à la réunion de novembre du Groupe de haut niveau. Il convient en outre de noter que les actions identifiées sont reflétées dans le Communiqué

« Lisbonne un an après : le Partenariat Afrique –UE en marche » (Com (2008) 617) adopté par la Commission le 17 octobre dernier.

63. Au niveau africain, la Commission de l'Union africaine a entrepris certaines activités:

- a. Institut africain pour le transfert de fonds: Des consultations et discussions sont en cours entre la Commission de l'Union africaine, la CEA et la BAD. Un Comité directeur au niveau de l'UA, ainsi qu'un comité technique composé des départements de la Commission de l'Union africaine, des parties prenantes et des partenaires, notamment l'UE, la Banque mondiale, l'OIT et l'OIM seront bientôt mis en place ;
- b. Des missions consultatives ont été menées auprès des CER - IGAD, CEDEAO, CENSAD, et UMA – et d'autres suivront bientôt ;
- c. La diffusion et le plaidoyer au niveau continental, pour appuyer la mise en œuvre des instruments de l'UA sur la migration et le développement, notamment la Déclaration conjointe de Tripoli, le Cadre stratégique sur la Migration, la Position africaine commune sur la Migration et le développement, ainsi que le Plan d'action Afrique-UE sur la traite des êtres humains.

64. La première réunion conjointe, coprésidée par l'Égypte et l'Espagne et organisée conjointement avec les membres de l'UE de la Troïka, est prévue pour le 26 novembre à Bruxelles. Elle examinera, entre autres, une procédure devant mener à la préparation du Sommet de novembre 2010 (organisation des groupes, ordre du jour, calendrier), la possibilité de création d'un Institut africain pour le transfert des fonds et d'un Fonds pour la Migration. L'architecture pour la mise en œuvre et le suivi à présenter à la partie africaine pourrait être mise au point par les principaux pays. Celle-ci pourrait à son tour, orienter les débats et proposer les résultats à atteindre pour chacune des priorités, tout en maintenant la cohérence générale du groupe informel. Les priorités proposées à la partie africaine seront, en principe, celles adoptées par le Groupe européen (cf. par.3). Le rapport entre la migration et l'emploi est également important, mais la manière de traiter les différents aspects des questions liées à l'emploi doit être examinée avec les partenaires africains. Outre les mécanismes de suivi spécifiques du partenariat stratégique Afrique-UE, le Groupe européen a décidé d'indiquer le point de vue de la partie africaine sur l'opportunité de l'organisation d'une réunion ministérielle spéciale pour le suivi de la Conférence de Tripoli.

65. Le **Partenariat sur la science, la Société de l'information et l'espace** doit contribuer à réduire la fracture numérique et scientifique, en vue de renforcer les capacités africaines dans les domaines de la science, des TIC, de la technologie spatiale et de ses applications, de même que de faciliter leur utilisation en tant que principaux instruments de lutte contre la pauvreté, et de promouvoir la croissance et le développement socioéconomique. Les actions prioritaires de ce partenariat sont identifiées dans le Plan d'action joint en annexe au document sur le Partenariat stratégique Afrique-UE, adopté à Lisbonne en décembre 2007. Ce document sert de référence principale aux partenaires. Le huitième Groupe d'experts conjoint a réaffirmé le lien intégral entre la science, la société de l'information et l'espace en tant qu'outils pour le développement durable.

66. La première réunion du huitième Groupe d'experts conjoints s'est tenue à Addis-Abéba les 13 et 14 novembre 2008, et a été coprésidée par la Tunisie et la France. Les participants à la réunion ont formulé des recommandations pour la prochaine réunion de la Troïka, destinée à assurer le meilleur fonctionnement de ce partenariat très prometteur. Les recommandations sont les suivantes:

- a. **Mise en œuvre des projets phares** : Le huitième Groupe d'experts conjoint a chaleureusement salué la présentation du recueil des projets phares qu'il considère comme un outil fondamental pour le dialogue entre l'UE et les partenaires africains. Il a pris note des six résultats proposés par la réunion conjointe – Subvention à la recherche africaine et prix de la science, Sécurité dans le domaine de l'alimentation et des ressources en eau en Afrique, African Connect, Système africain d'échange Internet (AXIS), Suivi global africain de l'environnement et de la sécurité (KOPERNICUS-AFRIQUE), Renforcement des capacités de la Commission de l'Unité africaine dans le domaine des sciences géospatiales – un progrès notable dans la mise en œuvre du huitième Partenariat, et il a par conséquent recommandé à la Troïka de reconnaître ces premiers projets. Les commentaires des pays africains et des États membres de l'UE sur les six premiers résultats et les autres projets phares seront examinés par les deux Commissions dans le cadre de l'amélioration de ces propositions. Le huitième Groupe élaborera également les critères, concernant essentiellement le Huitième Partenariat, et qui seront utilisés lors de l'examen des nouvelles propositions qui seront soumises par les partenaires, en ce qui concerne l'opportunité de ces propositions pour leur mise en œuvre dans le cadre du partenariat ;
- b. **Instrument financier pour le Huitième partenariat** : Le huitième Groupe d'experts conjoint recommande à la Troïka d'exploiter au maximum les instruments financiers existants, afin de prouver l'importance de ce partenariat. Toutefois, il souhaiterait qu'elle étudie la possibilité de mettre en œuvre à long terme un instrument financier spécialisé pour le huitième partenariat sur la science, la société de l'information et l'espace de la Stratégie conjointe ;
- c. **Dialogue Afrique-UE sur la science et la technologie** : Le huitième Groupe d'experts conjoint se félicite de l'Initiative de dialogue Afrique-UE sur la science et la technologie et est fermement convaincu que ce dialogue de haut niveau pourrait être adopté en tant qu'initiative en cours pouvant servir de plateforme pour les débats sur les efforts conjoints Afrique-UE, compte tenu de la forte demande de la tenue du dialogue et la nécessité d'impliquer les Commissions, les États membres de l'UE et les pays africains. Toutefois, en raison de la nécessité d'une participation plus importante des parties prenantes, il a été recommandé de reporter le dialogue afin qu'il se tienne dans les six prochains mois, lorsqu'une réunion conséquente pourra être organisée.
- d. **Communication et composition du huitième Groupe d'experts conjoint** :
 - i. Rappelant que la composition du huitième Groupe d'experts conjoint est illimitée,, il a été recommandé que les voies et plates-formes diplomatiques existantes (Troïka, AMCOST, CIT, COREP/UA etc.) puissent être utilisées pour sensibiliser les autres parties prenantes, en particulier les États membres, les CER et le NEPAD afin qu'ils deviennent volontairement membre du huitième Groupe d'experts conjoint et accordent davantage

d'importance aux compétences requises par le huitième Partenariat sur la science, la Société de l'information et l'espace ;

- ii. Il faudrait assurer la diffusion la plus large possible des informations relatives au huitième Partenariat prioritaire, aux niveaux interne et externe, en utilisant le site web du partenariat et en organisant des réunions fréquentes.

III. CONCLUSIONS ET VOIE À SUIVRE

67. Lors du Sommet de Lisbonne tenu en décembre 2007, l'UE et les dirigeants africains ont souligné la nécessité de réaliser des progrès rapides et d'obtenir des résultats concrets dans la mise en oeuvre de la Stratégie conjointe et de son Plan d'action. 2008 a été une année charnière dans les relations Afrique-UE : la coopération de longue date a été renforcée et d'importantes nouvelles initiatives stratégiques ont été lancées. Les fondements du succès à long terme de la Stratégie – une approche novatrice et des mécanismes de travail efficaces – sont en place. Les deux parties ont déjà entamé la mise en oeuvre de l'ambitieux programme d'activités des partenariats thématiques. Il convient d'accélérer, d'élargir et de consolider les premiers progrès. Pour l'instant, les deux parties devront intensifier leurs efforts pour que ce partenariat produise tous les résultats escomptés.

68. Une autre mesure importante vient compléter la mise en place de tous les Groupes d'experts conjoints chargés de la coordination et de la mise en oeuvre des 8 partenariats. D'où la nécessité de méthodes de travail efficaces pour les deux côtés, notamment une définition claire des contributions, des rôles et des responsabilités respectifs des pays membres des Groupes d'expert de la CE, de la Commission de l'UA, des autres organes panafricains, des CER et autres parties prenantes concernées. Les parlements, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations multilatérales et les partenaires internationaux convaincus devront participer au processus de mise en oeuvre. Enfin et surtout, les deux parties devront promouvoir une cohérence et une complémentarité plus poussées entre les partenariats thématiques et intensifier leurs efforts dans le domaine de la communication et du partage des informations, afin que les parties prenantes, les citoyens intéressés, les journalistes et les chercheurs puissent suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre de ce partenariat.

69. Sur la base, entre autres, d'un formulaire de propositions, les Équipes de mise en oeuvre de l'UE, les Groupes d'experts conjoint devront de toute urgence établir des feuilles de route exhaustives et précises pour la mise en oeuvre des actions convenues au Sommet de Lisbonne pour chacun des 8 partenariats thématiques. Ces feuilles de route pour la mise en oeuvre devront notamment déterminer comment et quand les initiatives arrêtées seront réalisées, quels seront les principaux acteurs, quelles contributions financières et autres ressources seront utilisées, quels résultats concrets – dont les priorités et les premiers résultats – sont attendus, et quels critères seront utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Ces feuilles de route, de même que les premiers résultats concrets serviront à orienter les activités conjointes au cours du prochain mois, et seront une contribution importante pour la prochaine réunion de la Troïka ministérielle qui se tiendra en avril 2009 en Europe.

70. Compte tenu également des discussions qui ont eu lieu entre la Commission européenne et la Commission de l'UA à leur réunion conjointe du 1^{er} octobre 2008, les ministres ont identifié de nouvelles recommandations pour la voie à suivre :

- a. Le succès du partenariat dépend des efforts collectifs durables. En conséquence, les membres africains et européens des Groupes d'experts conjoint devront appuyer leur engagement politique vis-à-vis du processus, par des contributions concrètes, notamment des ressources humaines et financières et une expertise technique - à Bruxelles, Addis-Abéba, ainsi qu'aux niveaux régional et national ;
- b. Les deux parties devront encourager une appropriation par l'Afrique et l'Europe plus grande de la Stratégie conjointe ainsi qu'une participation active à sa mise en œuvre, et devront rapidement mettre en place et consolider des méthodes de travail internes efficaces ;
- c. Avant le printemps 2009, les premières consultations devront se tenir avec les principaux acteurs non institutionnels, notamment la société civile, les universitaires et le secteur privé, pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie conjointe ;
- d. Les deux parties devront poursuivre les efforts, pour « traiter l'Afrique comme une seule entité » et adapter progressivement les politiques pertinentes et les méthodes de travail, de même que les cadres juridiques et financiers aux besoins et objectifs du partenariat. Ce qui devrait promouvoir l'élaboration de projets à l'échelle du continent, ainsi que la coopération entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, en tenant compte de la diversité dans le développement économique de l'Afrique et de la nécessité de renforcer la coopération interinstitutionnelle ;
- e. La Stratégie conjointe et son Plan d'action ont été adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement, il faudrait se les approprier collectivement, en tant qu'engagements pris par l'ensemble des gouvernements. Il faudrait améliorer la coordination pour présenter la Stratégie conjointe comme une priorité multisectorielle pour l'ensemble des ministères et départements, en termes politiques et financiers ;
- f. Les acteurs européens et africains devront intégrer les principes, objectifs et priorités de la Stratégie conjointe dans la programmation de la coopération financière et technique, ainsi que dans leur dialogue politique et dans les réunions avec des parties tiers ;
- g. Les acteurs européens et africains devront également respecter les engagements qu'ils ont pris, pour renforcer les contacts, la coordination et la coopération au sein des Nations Unies, et des autres organismes internationaux et lors des négociations multilatérales, et mettre en place des structures consultatives et de coordination efficaces ;
- h. L'UE devra réaffirmer ses engagements politiques et financiers vis à vis de l'Afrique, malgré la situation financière actuelle difficile. La moitié de l'APD supplémentaire promise pour 2010-2015 devra être consacrée à l'Afrique ;
- i. De son côté, la partie africaine devra fournir le leadership nécessaire et faire preuve de responsabilité dans la mise en œuvre effective de ses engagements et la fourniture des contributions annoncées pour la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action ;

- j. Elle devra entamer un dialogue structuré avec le Parlement européen et le Parlement panafricain, et organiser des réunions régulières sur les progrès du Partenariat stratégique.

71. Enfin, comme éléments communs primordiaux à intégrer dans tous les 8 partenariats, il conviendra d'insister davantage sur la dimension genre et la communication. Un partenariat réussi axé sur les personnes nécessite la transparence tant aux niveaux des réalisations que des défis liés au processus. Le processus et les progrès enregistrés devront être présentés dans une langue simple et accessible, par écrit, à la télévision et à la radio, et en ligne. À cet égard, le nouveau site web consacré à la Stratégie conjointe et à son Plan d'action (<http://www.africa-eu-partnership.org/>) peut jouer un rôle très utile. Il devra être régulièrement actualisé et conçu pour répondre aux besoins en information de toutes les parties prenantes.

72. Sur la base du travail des Groupes d'experts conjoints, la Troïka ministérielle entreprendra en fin 2009, une évaluation à mi-parcours des progrès réalisés depuis Lisbonne, et prendra les décisions qui s'imposent pour trouver des solutions aux éventuelles lacunes. Cette évaluation à mi-parcours devra être axée sur les progrès en cours dans le domaine des principes et des principaux objectifs de la Stratégie conjointe par rapport au premier Plan d'action. Elle devra permettre – le cas échéant – de prendre les mesures appropriées pour assurer les meilleures prestations, non seulement aux niveaux du Plan d'action, mais aussi des objectifs et des principes de la Stratégie conjointe.

TABLEAU SUR LE SUIVI DU PLAN D'ACTION AFRIQUE/UE 2008-2010 (situation au 20/11/08)

PARTENARIAT	PARTICIPANTS UE	COORDINATEUR UE	RÉUNIONS UE EMO	PARTICIPANTS AFRICAINS	COORDINATEUR AFRICAIN	REUNIONS DES GEC
1. PAIX ET SÉCURITÉ	AUTRICHE, BELGIQUE, BG, CZ, DE, FR, HU, IRL, IT, NL, PT, SWE, UK, FI, EC, GSC	GSC: Pierre-Michel Joana; pierre-michel.joana@consilium.europa.eu; +32-2-281 6344 Commission (daniela.dicorrado-andreoni@ec.europa.eu); (tel: +3222994167) RU (duncan.mccombie@fco.gov.uk); France (richard.zabot@diplomatie.gouv.fr), Italie (garcadu@sssupsup.it)	27.05.08 27.06.08 10.09.08	ALG, ANG, ÉTH, MAR, OUG, BUR, GAB, ÉGY, CAM, CUA	Algérie: Ambassadeur Nouredine Aoum Cellulaire : 0911202647 CUA: M.El Ghassim Wane elgghwane@yahoo.com Cellulaire: 0911508348	18.11.08, Addis-Abéba
2. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET DROITS DE L'HOMME	BE, CZ, DE, IRL, FI, FR, PT, UK, LU, NL, SE, BE, ES, IT, EC, GSC	Allemagne, Portugal, Commission DE: Gregor Schotten; vn06-4@diplo.de; +49-30-50004128; Michael Feiner, 320-0@diplo.de; +49-30 50002232; Anke Oppermann; anke.oppermann@bmz.bund.de; +49228995353125; PT: Carolina Quina; cfq@reper-portugal.be; +32-2-2864304; Maria João Coutinho; maria.coutinho@foreignministry.pt ; +351-21394368; EC: Alfonso Pacual; dev-governance@ec.europa.eu; +32-2-2994717	23.05.08 11.07.08 20.10.08	ZAM, ÉGY, ÉTH, GH, NIG, SÉN, BF, KEN, MAR, OUG, BUR, ALG, RAS, ZIM, CUA	Égypte M. Maged Mosleh Ministère des affaires étrangères tel. + 202 25747239 maged.mosleh@mfa.gov.eg	18.11.08, Addis-Abéba
3. COMMERCE, INTÉGRATION RÉGIONALE, ET INFRASTRUCTURE	BE, FR, IT, CZ, SUE, CE	Commission Guillaume Durand; Guillaume.DURAND@ec.europa.eu ; +3222998971; Isabelle Garzon Isabelle.Garzon@ec.europa.eu Tel: +32 2 295 63 01	24.07.08 6.11.08	RAS, KEN, NIG, SEN, BF, MAR, OUG, GAB, CAM, ZIM, MAU, CUA, CAE	Afrique du Sud. Ambassade d'Afrique du Sudan à Addis, Alfred Tau, tel: + 251 (0)11 3711330, ou cellulaire +251 (0)911 504 474 CUA Nadir Merah 0911720502	14.11.08, Addis Abéba
4. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	RU, ES, DE, FR, IT, MT, RO, LU, GSC, PT, CE	RU Joanna McDonald; joanna-mcdonald@dfid.gov.uk ; 020 7023 0431	28.04.08 10.11.08	TUN, GAB, MOZ, ETH, KEN, EGY, SEN, TAN, ZIM, ANG, CUA	Tunisie Première personne à contacter: Ambassadeur Hatem Atallah, tel: +251 (0)11 6612063, email: hat6891@yahoo.fr	19.11.08, Addis Abéba
5. ÉNERGIE	AUT, ALL, FR, RU, CZ, NL, GSC, CE	Autriche+Allemagne AUT: Simone Knapp;	20.05.08 12.06.08	UGD, BF, BUR, GAB, GHA, EGY,	Philippe Nyongabo CUA/chef de la division	15./16.10.08, Addis Abéba

PARTENARIAT	PARTICIPANTS UE	COORDINATEUR UE	RÉUNIONS EMO UE	PARTICIPANTS AFRICAINS	COORDINATEUR AFRICAIN	REUNIONS DES GEC
		simone.knapp@bmeia.gv.at; +32-2-2356435 DE: Franz Marré; Franz.Marre@bmz.bund.de; +49-228-99-535 3783	16.07.08 24.11.08	ALG, BEN, RAS, CAM, SEN, CUA, CEMAC, CEDEAO, COMESA, CEEC, UEMOA	énergie Tél. bureau: +251 11 551 93 10 (direct), +251 11 551 7700 ext. 369 Fax:+251 11 551 02 90 Cellulaire: +251 911 12 67 63 E-mail CUA: nyongabop@africa-union.org E-mail personnel: phniyongabo@yahoo.fr	
6. CHANGEMENT CLIMATIQUE	FR, BE, Fln, DE, SUE, CZ, GSC, CE, IT, DK, RU	France Jean-Claude GAZEAU, Jean-Claude.Gazeau@developpement-durable.gouv.fr; Franck Paris Franck.PARIS@diplomatie.gouv.fr; +32-2 229 8325,	17.07.08 18.09.08 21.10.08	MAR, BUR, GAB, EGY, RAS, CAM, CUA	Maroc Driss ISBAYENE Téléphone: +251-11- 550 84 40 Cellulaire: +251-913 286 555 isbayene@gmail.com	13./14.11.08, Addis Abéba
7. MIGRATION, MOBILITÉ ET EMPLOI	ALL, RU, MT, IT, PT, ES, FR, HU, DK, CZ, BE, NL, CE, GSC, CY, SUE	Espagne + Troika ES: Felix Fernandez; felix.fernandez-shaw@reper.mae.es; +322.509.8830 FR: Javier Conde javier.conde@diplomatie.gouv.fr GSC: Paolo Martino Cossu; +32-2-281-8113 EC: Rob Rozenburg (+32 2 296 1831); Robertus.Rozenburg@ec.europa.eu; Marie-Laure de Bergh, +32-2-2992492; Marie-Laure.DE-BERGH@ec.europa.eu	25.04.08 20.05.08 10.06.08 9.10.08	SEN, BF, EGY, ALG, GN, RAS, MAR, ZIM CUA	Égypte: M. Amin HASSAN +201-060 976 34 egydipto@gawab.com CUA M. Khalid Mohamed Tayeb Cellulaire: 0911223897	26.11.08, Bruxelles (à confirmer)
8. LA SCIENCE, LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET L'ESPACE	FR, PT, FIN, ALL, CE, AUT, BE, SUE, GSC	France + Portugal (for Space GMES) FR: Jean-François Girard president@ird.fr Franck Paris, Franck.PARIS@diplomatie.gouv.fr +32-2 229 8325 PT: Carolina Quina; cfq@reper-portugal.be; +32-2-2864304	23.06.08 17.09.08 23.10.08	TUN, SEN, RAS, CUA	Tunisie: M. Mohamed BOUGAMRA Cellulaire: +251-911 683 226 Mail: mbgaddis@yahoo.fr AUC Dr. Ahmed Hamdy Cellulaire: +251-911 022 134	13./14.11.08 Addis

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport de la Commission sur le Dialogue Afrique – Union Européenne

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3152>

Downloaded from African Union Common Repository